ABC ISOLATION

Société par actions simplifiée au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel,
ZI Les Césardes, Seynod, 74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
Le 30 juin,
A 18 heures,
La société EURL FIACS, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 4 Rue Gustave Eiffel ZI Les Césardes Seynod, 74600 ANNECY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 381 382 RCS ANNECY,

Représentée par son Gérant, Monsieur Alain COURTOIS,

Associée unique de la société ABC ISOLATION,

Étant précisé que la société HEXACT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société EURL FIACS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi un rapport sur l'exercice écoulé. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

La société FIACS, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique, sur la base du rapport établi en qualité de Présidente et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 026 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 64 958,77 euros dans son intégralité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 104 427,67 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 166 830,67 euros.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDE GLOBAL	MONTANT BRUT PAR ACTION
31 décembre 2021	40 000 euros	21,86 euros
31 décembre 2020	80 000 euros	43,72 euros
31 décembre 2019	80 000 euros	43,72 euros

TROISIEME DÉCISION

L'Associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Présidente qu'elle a décidé de limiter à un montant de 160 000 euros au titre de l'exercice écoulé.

Elle décide de fixer pour l'exercice ouvert au 1er janvier 2023 et les exercices suivants sa rémunération en qualité de présidente, à un montant de 174 000 €.

CINQUIEME DÉCISION

Le mandat de la société HEXACT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

SIXIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société EURL FIACS
Monsieur Alain COURTOIS



AC

ABC ISOLATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel, ZI Les Césardes, Seynod
74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée :
- en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant les options de souscriptions et d'achat d'actions,
- en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

La Présidente
Pour la société EURL FIACS
Alain COURTOIS

AC

ABC ISOLATION

Société par actions simplifiée au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel,
ZI Les Césardes, Seynod, 74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 64 959,00 euros dans son intégralité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDE GLOBAL	MONTANT BRUT PAR ACTION
31 décembre 2021	40 000 euros	21,86 euros
31 décembre 2020	80 000 euros	43,72 euros
31 décembre 2019	80 000 euros	43,72 euros

Certifié conforme
La Présidente

ABC ISOLATION

Société par actions simplifiée au capital de 56 730 euros
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel,
ZI Les Césardes, Seynod,, 74960 ANNECY
390 613 990 RCS ANNECY

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT - PETITE ENTREPRISE

Déclaration accompagnant les documents rendus publics
(articles L. 232-25, al.2 et R. 123-111-1 du Code de commerce)

1. Déclarant

Société ABC ISOLATION
Immatriculée au RCS, numéro 390 613 990 RCS ANNECY
Représentée par la société FIACS, Présidente

2. Objet de la déclaration

Demande que le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, distinct des autres documents comptables, et qui est déposé en annexe au Registre du commerce et des sociétés ne sera pas rendu public en application du deuxième alinéa de l'article L. 232-25 du Code de commerce et du deuxième alinéa de l'article L. 524-6-6 du Code rural et de la pêche maritime.

3. Engagement du déclarant

La soussignée atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce et n'appartient pas à un groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou de l'article L. 524-6-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Toute fausse déclaration relative à la demande de confidentialité du compte de résultat constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code pénal.

Fait à ANNECY
Le 30 juin 2023

Alain COURTOIS
Société FIACS



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : **ABC ISOLATION SAS**
4 rue Gustave Eiffel
ZI Les Césardes, Seynod
74600 ANNECY
Tél: 04.50.69.22.66 - email: contact@abcisolation.com
Siret: 390 613 990 00030 - APE 4331Z

Forme juridique :

Numéro unique d'identification - (Siren) :

Représentée par :

Nom : COURTOIS Prénom : Alain

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/22

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

BBM & ASSOCIÉS

Vous accompagner durablement.

Conseil I Expertise I Audit

COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2022

SAS ABC ISOLATION

4 rue Gustave Eiffel

74600 SEYNOD

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



www.groupebbm.com

Conseil I Expertise I Audit